

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

pour une prise en charge
globale précoce

- Directrice
- Pédiatre
- Médecin ORL
- Médecin MPR
- Cheffe de service
- Assistante médico-administrative
- Assistante sociale
- Éducatrices spécialisées
- Infirmière-puéricultrice
- Psychologues
- Neuropsychologue
- Psychomotriciens
- Orthophonistes libéraux (conventions)

L'équipe pluridisciplinaire accompagne l'enfant et sa famille tout au long de leur parcours au CAMSP.

L'action vise à comprendre les difficultés de l'enfant et à coopérer avec les parents pour renforcer les compétences de l'enfant.



1, cours François Villon
(angle du Cours Malherbe)
70000 VESOUL
Tél. : 03 84 77 00 77
camsp.70@ahssea.fr

Accès en bus :
Lignes 1, 4, 10 - Arrêt Malherbe

Horaires d'ouverture du secrétariat :

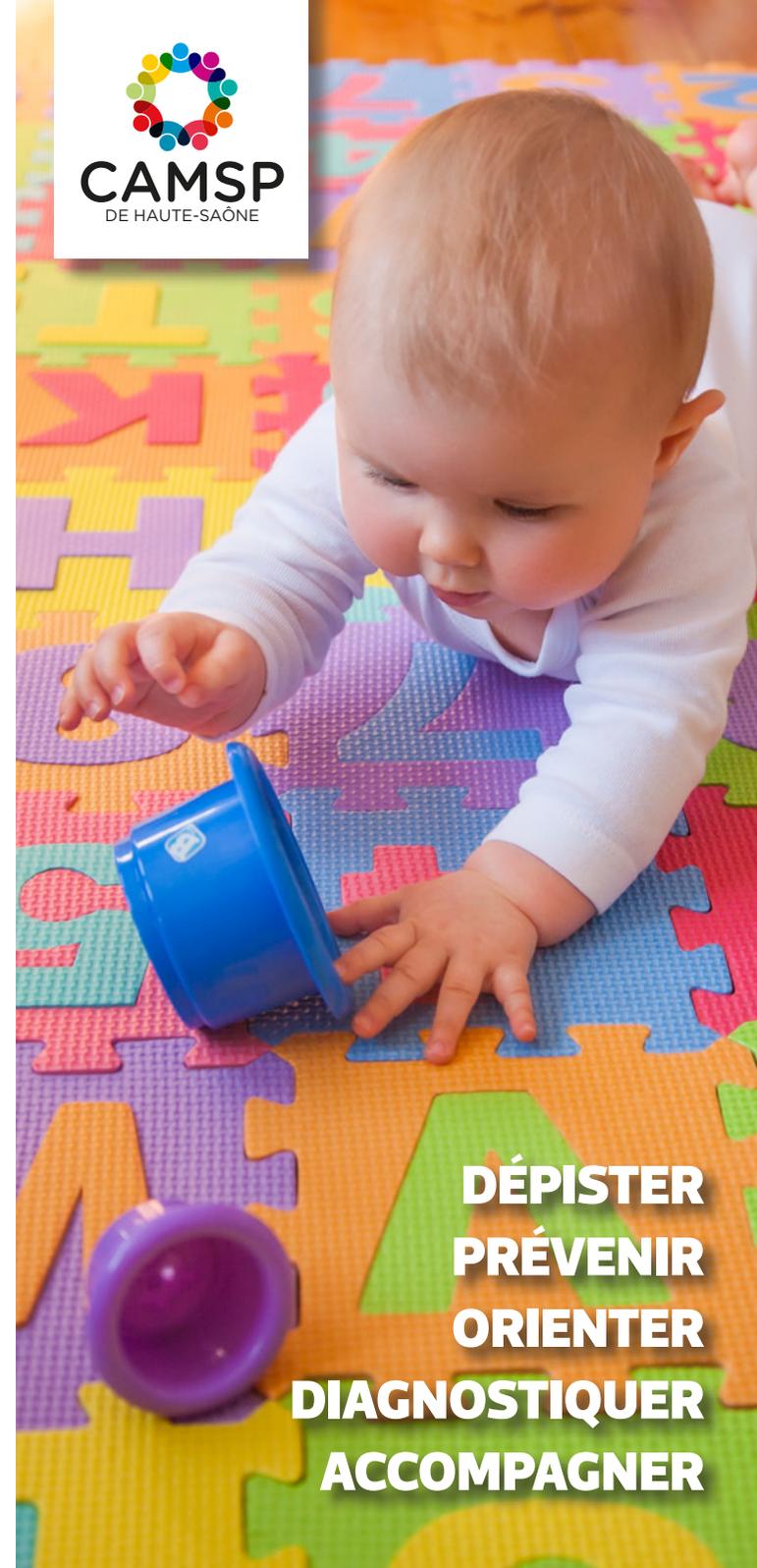
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00



AHSSEA
www.ahssea.fr

Le CAMSP est géré par l'Association Haut-Saônoise
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Il est financé à 80% par l'assurance maladie
et 20% par le conseil départemental.



**DÉPISTER
PRÉVENIR
ORIENTER
DIAGNOSTIQUER
ACCOMPAGNER**



PUBLIC ACCUEILLI

Le CAMSP accompagne dans le diagnostic, la prévention et si nécessaire, les soins de votre enfant.

Sur les conseils d'un pédiatre ou d'un médecin traitant, d'un orthophoniste, d'un kinésithérapeute, de la crèche ou de l'école ou en cas d'inquiétudes des parents sur le développement des enfants.

Il accueille les enfants de la naissance à 3 ans présentant un retard moteur, sensoriel, intellectuel, suspecté ou avéré.

Il peut assurer le suivi thérapeutique de ces enfants jusqu'à 6 ans.

MISSIONS

- Suivi des enfants nés prématurément.
- Suivi des enfants nés à terme présentant des complications néonatales.
- Prévention, dépistage, diagnostic précoce des retards de développement.
- Prise en charge et rééducation précoce et ambulatoire.
- Accompagnement des familles et soutien à l'adaptation sociale et éducative de l'enfant.
- Orientation éventuelle vers des structures spécialisées.
- Diagnostic précoce des troubles du spectre autistique.



L'ADMISSION

Les familles appellent le CAMSP afin de valider la demande d'inscription de leur enfant.

Les parents et l'enfant seront reçus par le chef de service qui recueille leur demande. Suite à ce premier contact, l'enfant est reçu par le médecin qui propose, si besoin : un bilan d'évaluation, les examens complémentaires nécessaires.

A l'issue de cette période, un projet de soins et d'accompagnement individualisé adapté et spécifique est proposé en concertation avec les parents.

Le CAMSP travaille en étroite collaboration avec les partenaires médicaux, paramédicaux, éducatifs et sociaux.

Les consultations sont gratuites pour les familles.

